



Pénalités de retard applicables au sous-traitant

Par **MIAH**, le **22/02/2010** à **11:34**

Bonjour,

J'aurais une question concernant le contrat de sous-traitance et plus précisément concernant les **pénalités** applicables aux sous-traitant en cas de retard dans l'exécution des travaux.

Existe-t-il un seuil limite pour les pénalités de retard appliquées au sous-traitant.

L'entrepreneur principal peut-il imputer les pénalités auxquelles il sera sujet au sous-traitant.

Merci d'avance pour vos réponse.